



**Arrêté temporaire n°24-AT-0487**  
**Portant réglementation du stationnement**

**AVENUE DU GRAND PORT**

**Objet : Brocante des  
Cyclotouristes**

Interdiction de  
stationnement

Du 5 octobre 2024 au 6  
octobre 2024

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

Vu l'arrêté n°66/2021 en date du 12/04/2021 donnant délégation de signature à l'adjoint au maire, monsieur Jean-Marc VIAL, chargé de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant la demande du Club des Cyclotouristes, représenté par Monsieur Michel Mongellaz,

Considérant que l'organisation d'une brocante rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 06/10/2024 AVENUE DU GRAND PORT,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Du 05/10/2024 dès 22h00 jusqu'au 06/10/2024 à 20h00, le stationnement des véhicules est interdit AVENUE DU GRAND PORT sur la totalité des emplacements du côté NORD et du côté EST du parking des Suisses. Par dérogation, ces dispositions ne s'appliquent pas aux organisateurs et participants à l'événement.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

**ARTICLE 2 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée **au Directeur de Cabinet.**

**ARTICLE 4 :**

Destinataires :

- Club des Cyclotouristes
- Monsieur le Commandant de Police

Arrêté N° 24-AT-0487  
1/2

Police municipale  
4 rue Jean Monard  
73100 AIX-LES-BAINS  
Tél : 04.79.35.38.36  
Mail :  
police@aixlesbains.fr

- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie - site d'Aix-les-Bains
- ONDEA - Compagnie des transports du Lac du Bourget
- Le service voirie signalisation
- M le Chef de la Police Municipale

Aix-les-Bains, le 02 septembre 2024



**Pour le maire**  
**l'Adjoint au maire d'Aix-les-Bains**  
**Jean-Marc VIAL**